



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2026 COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- 01 – Adoption du CR du CA du 24 mars 2026 : affaire « enregistrements »
du CR du CA du 24 mars 2026
- 02 – Point financier
- 03 – Bilan provisoire « Presqu'île en scène »
- 04 – Repas animateurs
- 05 – Avenir du Foyer Rural
- 06 – CCAS
- 07 – Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 18h en remerciant les membres présents.

01 – Adoption du compte-rendu du CA disciplinaire du 24 mars 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 16**

Adoption du compte-rendu du CA du 24 mars 2026

Aucune remarque n'est formulée.

VOTE **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 16**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02 – Point financier –

Gérard donne lecture de l'état des comptes à la date de ce jour.

Compte courant : 20 939,64 €
Livret bleu : 82 782,08 €
Livret OBNL : 1 060,64 €
Caisse : 469,18 €
Soit un total de 105 251,54 €.

Le trésorier fait un point sur Presqu'île en scène
255 personnes ont réservé par l'intermédiaire de Hello Asso
Actuellement le total des recettes est de 7 607,50 € et le total des dépenses est de



7 309,91€. Mais toutes les factures ne sont pas encore payées. Il manque une facture pour les affiches, celle du hip-hop, de la troupe des Mathes, du théâtre de La Tremblade et la facture de Super U.

Le trésorier annonce qu'à partir de maintenant, il ne s'occupera plus que de la comptabilité. Il ne s'occupera plus des achats ni des relations avec la mairie

03 – Repas animateurs

il faut lancer les invitations. Prévoir un buffet froid. Préparer une playlist.
Il faut demander à la mairie la vaisselle et le lave-vaisselle.

04 – CCAS

2 administrateurs acceptent d'aller à la réunion le 20 mai.

05 – Avenir Foyer :

Il faut entre 8 et 10 candidats pour le CA. Il est proposé de faire le tour des ateliers pour informer les adhérents.

Il est demandé une AGE le lundi 22 juin à 18h30 pour informer les adhérents et décider si on continue ou si on envisage une dissolution.

Une dissolution ne peut être effective qu'après une AG extraordinaire. Elle ne peut être décidée qu'après avoir obtenu la majorité des 2/3 des présents ou représentés. (article 20-1 et 20-4 des statuts)

06 – Questions diverses :

- Le mari d'une personne de la chorale aimerait rencontrer des personnes jouant d'un instrument de musique
- Lecture d'un mail disant qu le FR n'a pas donné suite à la demande concernant la bourse aux jouets organisée par le CCCLT.
- Un administrateur informe le CA qu'il a rendez-vous le 4 mai avec le maire de La Tremblade.
- La rando pédestre du 26 juin au Verdon sera regroupée avec une sortie vélo. Une reconnaissance du trajet est prévue le 26 mai. Le passage du bac pour les animateurs sera payé par le Foyer
- Le théâtre souhaiterait utiliser la salle des fêtes pendant les mois de juillet et d'août. Faire une demande à la mairie.
- CR réunion Arts de la scène.
La troupe « Les Tréteaux d'Arvert » ne veut rien dire, il n'y a aucune cohésion entre les deux ateliers ;
Un mail va être envoyé aux deux responsables actuelles demandant qu'il n'y ait qu'un seul responsable pour la troupe.
- La mairie a donné les dates des séances de cinéma

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Le Président



La secrétaire



Foyer Rural Arvert
Siège social : Mairie
17530 ARVERT
Tél : 06 29 59 65 71 / 05 16 35 22 64
Mail : foyerrural.arvert@gmail.com
Site : <https://www.foyerruralarvert.fr/accueil/>

